



DROIT & PROCÉDURE RAPPORT MORAL 2019

Mes chers Confrères, mes chers Amis,

Une deuxième année vient de s'écouler pour moi en qualité de présidente de Droit et Procédure.

Et parfois, ce sont des années qui donnent l'impression de compter double tant elles ont été intenses.

Vous avez été très nombreux à la cérémonie de célébration du 50^{ème} anniversaire de notre association, au cours de laquelle nous avons évoqué et ravivé les souvenirs des 50 dernières années.

Et quelle journée !

- Un colloque réunissant 170 personnes consacré, dans la Grand'Chambre de la Cour de cassation, à réfléchir sur les "Droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le procès civil" :
- avec les propos introductifs de Monsieur Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, qui nous a fait l'honneur de sa présence,
- Et deux tables rondes, l'une sur le principe de proportionnalité, animée par Monsieur le Professeur Christophe Jamin, Directeur de l'école de droit de Sciences-Po, Monsieur le Président de la 3^{ème} Chambre de la Cour de cassation Pascal Chauvin, et notre administrateur et confrère Olivier Saumon,
- La seconde table ronde animée par Madame la Professeure Soraya Amrani-Mekki, Monsieur l'Avocat Général Savinien Grignon-Dumoulin, et nos administrateurs et confrères Delphine Chesneau-Moukarzel et Antoine Kirry, sur un sujet hautement inflammable qu'est la loyauté.

Et quelle soirée !

- Une soirée réservée sur un bateau réunissant près de 200 personnes pour faire écho aux souvenirs que beaucoup d'entre nous ont sur les flots et en particulier le Belem.

La Cour de cassation et le bateau étaient de beaux symboles pour cet anniversaire.

Une série d'évènements que le Journal Spécial des Sociétés a couverts, si je puis dire, dans un numéro spécial de 20 pages sorti lundi et qui retrace toutes les interventions, les moments forts de cette journée particulière qui s'est déroulée à la Cour de Cassation puis aux jardins du Pont Neuf.

C'est ce numéro spécial Paris Match judiciaire, que par envie de partage j'adresserai à chacun d'entre vous en même temps que les vœux de fin d'année pour permettre à tous, présents ou pas ce soir-là, d'avoir eu le sentiment d'être là.

Ce soir, je ne vais donc pas parler de passé, mais de la 51^{ème} année, celle qui vient de s'écouler et celle qui va démarrer.

Car l'autre moment fort, c'est la réforme de la procédure civile.

Sur la réforme de la procédure, Droit & Procédure est à la manœuvre depuis longtemps.

Je rappelle que les décrets de procédure que Madame la Ministre a annoncés comme imminents (10 décembre prochain) ont été précédés de rapports et en particulier du rapport de Madame Agostini et de Monsieur le Professeur Molfessis qui ont donné lieu à des réflexions et même plus, à des contributions sur lesquelles nombre de nos membres ont ardemment et avec talent planché pour faire des propositions.

Il serait prétentieux de prétendre que ces réflexions ont infléchi les analyses des rédacteurs des décrets,

Mais il est en revanche exact que Droit & Procédure et en particulier son ancien président, Emmanuel Jullien, dont la compétence est inestimable à notre association a passé une partie de son été à décortiquer les projets de décrets tels que discutés entre la Chancellerie et le CNB.

C'est fort d'avoir rejoint un groupe de travail qu'Emmanuel Jullien a pu porter la voix de notre association et faire entendre celle de la raison processuelle et des principes directeurs auxquels nous sommes fondamentalement attachés.

Si nous ne savons pas encore à ce stade quels vont être les arbitrages faits par le Conseil d'État, je suis en mesure de vous dire que nous étions de la partie.

Aujourd'hui et à ce stade, nous sommes fin prêts pour assurer notre rôle de formation vis-à-vis de nos confrères.

La version définitive de ces décrets n'est pas encore connue que dans l'ombre portée de ceux qui nous ont été transmis à titre de projets notre association a été sollicitée pour expliquer et déjà transmettre sur les règles applicables au procès au 1^{er} janvier 2020.

C'est ainsi qu'invitée par une association amie, la CNA et en particulier par son président Roy Spitz, nous avons participé à son 80^{ème} congrès pour évoquer lors de la 1^{ère} journée du congrès, avec comme représentants de notre association :

- En plénière, la réforme de la procédure civile générale, avec un binôme de choc et de charme, Soraya Amrani-Mekki et Emmanuel Jullien,
- et en atelier, la réforme de la procédure familiale, exercice auquel je me suis très volontiers prêtée.

C'est également à la demande de Madame le Bâtonnier, que nous avons répondu présent pour être disponible pour l'ordre, pour communiquer des informations en vue d'un prochain conseil ou pour accompagner un événement.

Quand je dis que nous sommes fin prêts, c'est que déjà :

- le 11 décembre 2019, la Maison du Barreau affichera complet pour parler de la création du TJ, de la procédure devant le TJ, de l'exécution provisoire de droit.
- le 8 janvier 2020, la maison du barreau est prévue pour connaître un succès qui n'a d'égal que la nécessité pour chacun d'entre nous d'être à jour pour le 1^{er} janvier prochain sur la réforme de la procédure familiale.
- le 31 janvier 2020, je serai avec notre cher ancien président Emmanuel Jullien aux États Généraux du droit de la famille pour traiter de la *Réforme de la procédure civile appliquée au droit de la famille*.

Et nous n'aurons pas fini de parler de ces décrets puisque les Ateliers de procédure civile programmés le 12 juin 2020 reviendront sur ces décrets de procédure civile et avec un recul de 6 mois viendront répondre aux interrogations qui résultent des premiers mois de mise en œuvre.

Ces ateliers auront lieu le 12 juin 2020 et je vous invite à noter la date.

En résumé, ce sont donc 4 dates, 4 événements qui sont programmés pour évoquer la réforme de la procédure civile.

Sans compter Campus qui sera également un autre relais pour assurer la formation sur la réforme de la procédure civile.

Toujours sur le thème de la procédure civile, mais cette fois sur un autre support qu'est le réflexe Procédure civile, je dois dire qu'aussi nous sommes fin prêts puisque avec son sens de l'organisation, Madame le Professeur Soraya Amrani Mekki a anticipé que les avocats auraient besoin au 1^{er} janvier d'avoir un outil à jour et opérationnel.

Je rappelle que le Réflexe Procédure Civile a vu le jour en 2017 sous la présidence de mon prédécesseur Emmanuel Jullien, sous la direction scientifique de Madame Soraya Amrani-Mekki et en fidèle collaboration avec les Éditions Lextenso.

La 1^{ère} édition vendue à 800 exemplaires a été toilettée.

Une équipe de contributeurs a travaillé et, nouveauté, une équipe également de relecteurs a œuvré et je tiens à remercier ceux qui ont participé à ce travail à la fois titanesque et minutieux :

Marguerite Aynès, Maurice Bencimon, Jean-Claude Cheviller, Julie Couturier, Diego de Lammerville, Stéphane Fertier, Jean-Pierre Grandjean, Savinien Grignon-Dumoulin, Emmanuel Jullien, Stéphane Lataste, Jacques Pellerin et Dominique Piau.

Rejoints par : Annabel Boccara, Olivier Saumon, Philippe Métais, Elodie Valette.

Cette seconde édition est prête à être mise sous presse, sous réserve de la version définitive des décrets.

Tout cela pour vous dire que s'agissant de la réforme de la procédure civile, Droit & Procédure a été à la manœuvre pour accompagner dans le cadre des groupes de travail les instances de la profession et en particulier le CNB et que désormais, le temps de la concertation étant terminé, celui est venu d'assurer la formation en 2020 autour de 3 dates et en appui.

Parmi les autres nouveautés et les temps forts qui ont illustré cette année 2019, se situent les matinales de Droit & Procédure et je suis très heureuse de voir que le lancement remporte le succès que j'espérais.

L'idée est simple : vous faire participer !

En partant du principe que chacun a des compétences à transmettre, dans la veine de la devise de l'association qui est « savoir et partager ».

Un format court, le matin, dans un cabinet susceptible d'accueillir une 20^{ème} de personnes sur un segment d'expertise.

Trois ont eu lieu :

- en septembre sur « la sortie d'un associé de sa structure d'exercice » animée par Juliette Schweblin,
- en octobre : « l'action de groupe européenne » animée par Philippe Métais et Elodie Valette (White and Case),
- en novembre : « la saisie informatique et l'article 145 » animée par Djazia Tiourtite (Bird and Bird).

Ce qui fait leur attrait et leur succès est que ces ateliers pratico-pratiques sont faits par des praticiens pour des praticiens.

Le second facteur est que ces matinales sont relayées par les articles publiés par la revue Dalloz Avocats, dont le rédacteur en chef, Monsieur Laurent Dargent, nouveau membre de Droit & Procédure, assure la mise en lumière.

J'encourage les initiatives et c'est un appel à candidatures à celles et ceux qui veulent transmettre.

En dehors de cette actualité et des temps forts qui ont marqué cette année, notre cinquantenaire, la réforme de la procédure civile, la naissance des matinales, Droit & Procédure a vécu sur son rythme de croisière, pour reprendre une image maritime :

- En 2019, c'est **9 conseils d'administration** au cours desquels ont été décidées collectivement les interventions et les participations de notre association.
- **En 2019, la participation aux groupes de travail s'est poursuivie :**

À une époque où il est jugé nécessaire d'organiser les assises de la profession, j'en citerai 3 :

- l'une consacrée à la réforme de la première Instance animée par Madame Agostini, Président du TGI de MELUN (dont le pilotage est assuré par **Jean-Pierre Grandjean** et **Antoine Kirry** et à laquelle a également collaboré **Jean-Yves Garaud**),
- l'autre à la réforme de l'appel animée par Madame Roy-Zenati, Première présidente de chambre à la CA de PARIS (confiée à notre ancien président **Emmanuel Jullien** et **Maurice Bencimon**),

Deux groupes de travail dont nous attendons maintenant les rapports.

- la 3ème animée par Monsieur Ancel, Président de la chambre internationale de la Cour d'Appel de Paris qui nous a proposé de collaborer à la rédaction d'un guide pratique sur le fonctionnement des chambres internationales, assurée par **Valence Borgia**, **Antoine Kirry** et **Jean-Yves Garaud**. Ces groupes de travail ont permis de faire émerger une jeune génération, qui a été très active et que je remercie.

Il est important de cultiver une culture commune pour resserrer les liens avec les magistrats et mieux travailler ensemble. C'est ce qui fait la spécificité de Droit & Procédure.

Ceci passe par la participation à des groupes de travail mais aussi :

- Participer à des formations communes (ENM/EFB et formation continue),
 - Convier les magistrats aux réunions, colloques en droit processuel et substantiel que nous organisons à la MDB et c'est ce que nous faisons à Droit & Procédure.
- **En 2019, ce sont aussi 5 évènements qui se sont succédé et que nous avons préparés.** L'année 2019 a tenu ses promesses avec ses 5 évènements, dont deux précédemment évoqués :
- le 31 janvier 2019 de 18h30 à 20h30 : Conférence-Débat sur la réforme de la procédure prud'homale préparée par Hubert Flichy et Stéphane Lataste (327 inscrits),
 - le 14 mars 2019 de 14h00 à 18h00, la participation à un colloque sur le thème « Procédures et méthodes : regards croisés du juge judiciaire et du juge administratif » sur invitation de la première présidence de la Cour d'Appel de Paris à participer à une table ronde au choix : Le principe du contradictoire (Emmanuel Jullien),
 - le 19 mars 2019 de 18h30 à 20h30 : Colloque sur « processus collaboratif/procédure participative/arbitrage, des alternatives au procès ? » avec les interventions de Clémence Bertin-Aynès, Michèle Brault, Hélène Poivey Leclercq, Elodie Mulon, Stéphane Fertier et Thomas Clay (120 inscrits),
 - le 12 juin 2019, les ateliers de procédure civile (229 inscrits) :
 - ✓ Table ronde n° 1 sur la jurisprudence de la 2^{ème} Chambre civile de la Cour de cassation (avec Jean Michel Sommer et Édouard de Leiris ainsi que Soraya Amrani-Mekki et Emmanuel Jullien).
 - ✓ Intervention en fin de matinée de Monsieur Thomas Andrieu, Directeur des affaires civiles et du Sceau.
 - ✓ Table ronde n° 2 sur la réforme de la procédure familiale (avec le professeur Egea, Madame Lagemi, et Muriel Cadiou) : aspects processuels du droit de la famille.
 - ✓ Table ronde N° 3 sur le secret des affaires et les mesures in futurum (avec le professeur Desprès, Madame Roy-Zenati et Jean-Pierre Grandjean).
 - Le 30 septembre (nous étions 169 personnes).

Tous ces évènements, s'ils sont conçus et organisés par les membres du conseil d'Administration ne seraient pas possibles sans l'aide d'une personne qui nous est chère et qui cette année a vu sa santé être mise en péril. Je veux parler de Véronique, qui au-delà d'être indispensable au bon fonctionnement de notre association, est une personne à laquelle nous sommes très attachés et ce soir, nous pensons fort à elle.

En 2020 Quels seront les projets ?

En dehors des dates qui ont été fixées pour la réforme de la procédure civile au nombre de 4, nous remplissons notre carnet de commandes :

- 4 mars 2020 : Les clauses de règlement des litiges (Michèle Brault et Nicolas Bouleuz).
- 22 avril 2020 : Colloque avec l'AAPPE à définir avec Olivier Cousin car il est important d'unir nos forces.

Pour entamer cette nouvelle année, nous allons accueillir d'ici quelques instants de nouveaux membres et avant cela, je voudrais rendre hommage à ceux qui nous quittent définitivement. Ce sont si je puis dire 2 poids lourds :

- Tout d'abord Hubert Flichy, qui depuis toujours est proche de notre association et a contribué cette année à un évènement de grande qualité sur la réforme de la procédure prud'homale devant la Cour. Il nous quitte à la fin de son mandat de 3 ans et nous regretterons ses conseils avisés et sa constante bonne humeur. Je veux le remercier à titre personnel pour les conseils qu'il m'a donnés en qualité de présidente.
- Ensuite Jean-Pierre Grandjean qui depuis 9 ans est une figure de notre association qui sur tous les fronts, groupe de travail, ateliers, réflexe, a assuré un travail colossal mais aussi et de manière précieuse, guidée discrètement la présidente que je suis. Droit & Procédure doit beaucoup à ton travail Jean-Pierre et je te remercie pour le celui-ci, le temps que tu lui as consacré, sachant par ailleurs que nos liens d'amitié subsistent à la fin des mandats.

Je voudrais dire quelques mots sur l'importance pour notre association d'avoir le soutien des éditeurs, et je dirais même mieux, je pense que les éditeurs recherchent le label Droit & Procédure.

Une chose est sûre, c'est que nous avons besoin les uns des autres et je souhaite remercier :

- Les éditions Lextenso pour la fidèle confiance qu'elles nous témoignent à travers les Ateliers de procédure et le Réflexe Procédure Civile, puisque cette année encore les ateliers ont donné lieu à des publications dans la Gazette du Palais.
- Les Éditions Dalloz qui, depuis que Monsieur Laurent Dargent a rejoint notre association, renouvellent ses propositions : je pense aux articles publiés dans le prolongement des matinales mais aussi de la tribune libre qu'il m'a laissée sur la réforme de la procédure civile, cosignée avec Corinne Bléry.
- Le Journal spécial des sociétés qui a assuré une couverture complète de notre cinquantenaire.

Le temps est venu pour moi de clôturer ce rapport moral en passant aux activités récréatives, ludiques, sociales de notre association et aux moments de convivialité qui sont chers à notre association.

L'occasion de parler du voyage de Droit & Procédure qui cette année a eu lieu en Inde et de rêver au prochain.

Avant cela, je souhaiterais passer la parole au scrutin et accueillir nos nouveaux membres et leur dire qu'ils sont bienvenus dans la famille.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Vive Droit & Procédure.